



REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE 2025

CHAMPIONNAT TRAIT



ATTELAGE

DU 03 AU 05 OCTOBRE 2025 – SAINT LO (50)

Période de qualification	Clôture
30 septembre 2024 au 14 septembre 2025 Listes de qualification arrêtées au vendredi 19 septembre 2025	Lundi 22 septembre 2025

SOMMAIRE

Conditions générales	2
Conditions de participations	2
Conditions de qualifications	2
Barèmes techniques	3
Dotations	3

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des concours de « *Attelage* », complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com.

Conditions générales

Un meneur ne peut engager qu'un seul attelage et donc participer qu'à un seul championnat sur le même événement.

Dans tous les Championnats, des meneurs peuvent être sélectionnés par la DTN.

Pour tous les championnats, la DTN se réserve la possibilité de découper, de regrouper ou d'annuler des championnats après clôture, si le nombre d'engagés le nécessite soit selon un critère d'âge soit selon un critère de performance.

Le label « Championnat de France » est supprimé de toute épreuve comptant moins de 3 partants pour donner lieu à une épreuve normale.

Conditions de participations

PARTICIPATIONS MENEUR

CHAMPIONNATS	LFC
Trait Team	CLUB AMATEUR PRO
Trait Paire	
Trait Solo	

Le changement de cheval réglementaire est autorisé sur le terrain.

Pour les épreuves de championnats Trait, seuls les chevaux de trait peuvent être engagés. Les ONC ne sont pas acceptés.

Conditions de qualifications

QUALIFICATIONS MENEUR

Pour chaque épreuve du championnat correspond une liste de qualification.

Les points sont attribués selon le mode de calcul du classement permanent et des épreuves génératrices de points listées ci-dessous en fonction du Championnat visé.

Seuls les classements au sein des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} quarts génèrent des points et participations.

Sont qualifiés, tous les meneurs :

- comptant minimum 2 participations dans les indices et épreuves définis ci-après, avec le type et le nombre d'équidés correspondants.
- compris dans les N premiers de la liste de qualification.

Les points obtenus sur les championnats nationaux ne sont pas pris en compte.

Amateur 1 Grand Prix Trait

Les épreuves génératrices de points et participations sont : Amateur 2 Trait, Amateur 1 GP Trait.

CHAMPIONNANT & LISTES DE QUALIFICATION	Qualifications meneurs
Amateur 1 GP Trait Team	Les 10 premiers de la liste Amateur 1 GP Trait Team
Amateur 1 GP Trait Paire	Les 10 premiers de la liste Amateur 1 GP Trait Paire
Amateur 1 GP Trait Solo	Les 15 premiers de la liste Amateur 1 GP Trait Solo

Dans le cas où tous les concurrents qualifiés ne sont pas engagés et dans la limite du nombre maximum prévu, la Direction Technique National étudie les demandes :

- des vingt meneurs immédiatement suivants sur la liste de qualification qui s'engagent,
- des meneurs licenciés Club comptant minimum 2 participations en épreuves Club Elite GP avec un/des équidé(s) Trait(s) qui s'engagent en Amateur 1 GP Trait.

Ces demandes sont étudiées dans l'ordre du classement des meneurs sur la liste de qualification. La décision est communiquée dans les 48h suivant la clôture, les engagements seront soit maintenus, soit supprimés avec remboursement.

Barèmes techniques

Normes techniques : définies par le règlement des épreuves correspondantes.

Participation coéquipier(s) : En marathon, un coéquipier peut groomer jusqu'à 2 attelages différents mais uniquement si les attelages ne figurent pas au sein de la même épreuve.

En marathon, un meneur peut participer également 1 fois en tant que groom mais uniquement si les attelages ne figurent pas au sein de la même épreuve.

En dressage et maniabilité, il n'y a pas de limitation mais les horaires de passage ne sont pas adaptés en fonction des participations multiples.

Dotations

CHAMPIONNATS	Dotations		
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Amateur 1 GP Trait Team	360 €	270 €	210 €
Amateur 1 GP Trait Paire	180 €	130 €	100 €
Amateur 1 GP Trait Solo	110 €	80 €	60 €

En complément des dispositions générales, pour toute épreuve se courant avec moins de 3 partants, le versement des dotations est soumis à l'obtention d'une note de dressage >ou= à 60% soit <ou= à 64 pts de pénalités, hors pénalités pour incident.